

CITÉ DE MAISONNEUVE

GREFFE

Dossiers administratifs
thématiques

Salle de spectacle

17 janvier 1904 -
26 décembre 1908

P25/B1,297

[55-4-7 (1904)]

Locations

- 1904 -

Montreal le 17 Janv. 1904

23 Janv. 1904.

A. M^r Le Secrétaire
Ville Maisonneuve

53/90
Monsieur

Le Cercle Canadien
a résolu d'aller
rendre à Maisonneuve
la pièce d'amateur
(Félix Poutré)
Veuillez s'il vous
plait nous informer
si nous pourrions
avoir à notre disposition

tion de la vôtre du 17 cou-
de la salle de spectacles de
pondre comme suit:

ge de la salle pour le 31 et
et chauffée à nos frais, à
soir. En plus vous devrez
pour couvrir les dommages qui
e représentations. Cette
ne après les représentations
alle pour les deux jours si-
vous aurez versé entre nos

moins la somme de \$40.00 qui représente les frais de loyer
pour les deux jours et le dépôt.

Il est entendu que vous n'aurez pas droit de jouer
autre chose que la pièce "Félix Poutré".

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

(Signature) Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

(Signature)

- 1904 -
23 Janv. 1904.
La Salle de spectacle
de Maisonneuve pour
le 31 janvier et le
1^{er} Février et
spécifier en même
occasion le prix de
cette salle.

Comptant sur
votre bonne obligeance

Nous demeurons
Messieur
Vostre dévoué
Le Cercle Canadien
Par A. Lévesque
Gérant
#1 Ave. Dufferin
Montréal

tion de la vôtre du 17 cou-
de la salle de spectacles de
répondre comme suit:
ge de la salle pour le 31 et
et chauffée à nos frais, à
soir. En plus vous devrez
pour couvrir les dommages qui
e représentations. Cette
ne après les représentations
salle pour les deux jours si-
vous aurez versé entre mes

main la somme de \$40.00 qui représente les frais de loyer
pour les deux jours et le dépôt.

Il est entendu que vous n'aurez pas droit de jouer
autre chose que la pièce "Félix Poutre".

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur
A. Lévesque Sec.-Gén.
de la Ville de Maisonneuve.

(Signature)

1904
23 Janv. 1904.

55/904

Mr. A. Léger,
Montréal.

Monsieur,-

J'accuse réception de la vôtre du 17 courant au sujet de la location de la salle de spectacles de Maisonneuve et je dois vous répondre comme suit:

Vous pourrez avoir l'usage de la salle pour le 31 et le 1er février 1904, éclairée et chauffée à nos frais, à raison de \$15.00 pour chaque soir. En plus vous devrez déposer une somme de \$10.00 pour couvrir les dommages qui pourraient arriver lors de ces représentations. Cette somme de \$10.00 vous est remise après les représentations s'il n'y a pas eu de dommages.

Nous ne retiendrons la salle pour les deux jours ci-haut mentionnés que lorsque vous aurez versé entre mes mains la somme de \$40.00 qui représente les frais de loyer pour les deux jours et le dépôt.

Il est entendu que vous n'aurez pas droit de jouer autre chose que la pièce "Félix Poutré".

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur
Jos. Gérald Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

(P. H.)

Call. Address "Lawrence."

Rec'd 27 JAN

The St. Lawrence Sugar Refining Company Limited.
St. Lawrence Building,
26 St. Sacramento Street.

A. BAUMBARTEN, PRESIDENT.
THEO. LABATT, VICE-PRESIDENT.
B. McNALLY, SECY-TREASR.

Montreal, January 26th 1904

M. G. Sereument Esq.
Secrétaire Treasurer Town of Maisonneuve

55/904

Dear Sir

I beg to ask you if convenient, you will be kind enough to let us have the use of the Town hall on the night of Febr. 2nd for the Annual Meeting of the St. Lawrence Sugar Refining Cos. Employees Benefit Society.

and Oblige
Yours truly
T. Robinson
President

28 Janvier 1904.

Mr. Geo. F. Bénéoit,
Maisonneuve.

55/904


Mon Cher Monsieur,-

Veillez prendre avis que la salle de spectacles a été louée à raison de \$1.85 à la St. Lawrence Sugar Ref'g. Co. employes benefit society pour le 2 février prochain.

Cette somme est payable d'avance et la salle ne doit pas être ouverte avant que vous ayez vu un reçu du bureau démontrant que ce montant a été payé.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

X 2 4 6 P25/B1,297

155 270
Admission

Rec'd 30 JAN

Hochelaga, FEVRIER 1 1904

Monsieur le Maire

Messieurs les Echevins

de la Ville de Maisonneuve.

53/904

Messieurs,

Dans un but de charité, les Demoiselles de la Paroisse d'Hochelaga se sont organisées pour donner une représentation.

Elles vous demandent respectueusement de bien vouloir leur permettre l'usage de la "SALLE MUNICIPALE" pour les soirs du 10 et du 11 de Mars prochain.

Elles s'engagent à défrayer les dépenses qui y seront occasionnées.

Espérant une réponse favorable, je vous présente mon humble respect,

votre serviteur,

J. C. E. Prodeur, for. vic.
directeur de la Congrégation
des Sœurs

5 Fév. 1904.

55/904

Mr. J. C. C. Brodeur, Ptre., Vicaire,
Hochelaga.

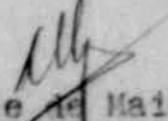
Mon Cher Monsieur, -

J'ai l'honneur de confirmer par écrit ce que je vous téléphonais l'autre jour au sujet de la location de la salle de spectacles de cette Ville, pour donner une représentation organisée dans un but de charité par les Demoiselles de la paroisse d'Hochelaga.

L'usage de la salle municipale pour les soirées du 10 et du 11 de mars prochain, vous sera accordé à raison de \$1.85 par soir; vous pourrez faire des exercices dans cette salle pour le même prix, une semaine ou deux avant ces représentations. Vous paierez en plus ce que coûtera le nettoyage de la salle durant tout le temps que vous l'occuperez. A cet effet vous devrez déposer entre mes mains une somme de \$10.00 pour couvrir ces dépenses et en plus \$1.85 pour chaque fois que vous vous servirez de la salle. Ces sommes sont payables d'avance, autrement la salle n'est pas retenue.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

Mt.
St. Dufort
202
Hochelaga

Recd 18 MAR

Montreal 17 Mars 1904

A. Mr Écrument
Secrétaire de la municipalité de
Maisonneuve.

53/904

Monsieur

Le cercle Bourget
d'Hochelaga, dont je suis le directeur
m'a chargé de vous faire la demande de la
location de la salle de spectacle de votre
localité.

Notre cercle est composé de jeunes
gens d'Hochelaga et de Maisonneuve, et
nous espérons qu'avec ce double titre vous nous
aiderez de votre concours, en nous procurant
le moyen d'avoir cette salle à bas prix.

Nous faisons cette soirée au profit de
la ligne du Sacré-cœur; c'est vous dire
que vous ferez en plus un acte de Charité.

Vous voudrez bien nous don-
ner les conditions de location de cette salle
et tout autre remarques que vous jugerez né-
cessaires. Dans l'attente d'une réponse favo-
rable veuillez agréer Monsieur nos remerciements
anticipés et me croire Votre tout dévoué Mt. Dufort
Directeur du Cercle Bourget d'Hochelaga

18 Mars 1904.

M. Arth. Dufort,

202 Desery, Hochelaga.

Monsieur,-

J'ai l'honneur de répondre à la vôtre du 17 courant, comme suit:

La Ville de Maisonneuve s'engage de vous louer la salle de spectacles pour l'usage du cercle Bourget pour la soirée que vous choisirez pourvu qu'elle ne soit pas déjà retenue, à raison de la somme de \$15.00, payable d'avance.

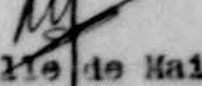
Vous n'indiquez pas dans votre lettre la date de la soirée que vous désirez vous servir de la salle. -Nous ne retiendrons cette dernière que lorsque vous aurez payé le loyer ci-dessus mentionné.

Il est bien entendu que vous ne jouerez qu'une pièce approuvée par nous et que cette soirée sera donnée au bénéfice de la Ligue du Sacré-Coeur.

En plus vous serez tenu de déposer avant la représentation une somme de \$10.00 pour couvrir le coût de la réparation des dommages que vous pourriez causer lors de l'usage de cette salle. S'il n'y a pas de dommages cette somme de \$10.00 vous est remise le lendemain.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur


Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

Rec'd 23 MAR

233/6

25 Mars 1904.

55/914 Montréal

à Monsieur le Maire et à Messieurs
du comité.

C'est avec confiance
que j'ose en adresser à votre
bienveillance, afin de nous
faire avoir la salle spectacle
à un jeune couple de
Maisonneuve nommé le
Cercle National Français
pour une représentation
qui sera donnée le 3 et 4
avril 1904.

Mon au Conseil de Ville de
salle de spectacles lui a été
vous laisser avoir la salle
avril prochain, en payant les
représentations, c'est-à-dire
nettoyage de la salle.

répondre par écrit si vous ac-

à l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

la Ville de Maisonneuve.

25 Mars 1904.

Je ne vous cacherais pas
que nous ne pouvons pas
payer bien cher parce que
nous sommes commençant.

Notre Ami.

A. Gauthier Président

Salle du Cercle
691. Notre Dame
Maisonnette

On au Conseil de Ville de
salle de spectacles lui a été
vous laisser avoir la salle
avril prochain, en payant les
représentations, c'est-à-dire
nettoyage de la salle.
Répondre par écrit si vous ac-

l'honneur d'être

Notre très humble serviteur

Sec.-Trés.

la Ville de Maisonnette.

X

2

4

6

P25/B1,297

1 2

25 Mars 1904.

Mr. A. Gauthier,

Maisonneuve.

55/204

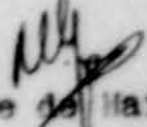
Mon Cher Monsieur,-

Votre pétition au Conseil de Ville de
Maisonneuve re location de la salle de spectacles lui a été
lus et le Conseil a décidé de vous laisser avoir la salle
de spectacles pour les 3 et 4 avril prochain, en payant les
dépenses qu'occasionneront vos représentations, c'est-à-dire
le gardien, l'assurance et le nettoyage de la salle.

Vous voudrez bien nous répondre par écrit si vous ac-
ceptez ces conditions.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

Montreal March 30th 1904

Mayor & Council of Montreal

55/004 Gentlemen

The Ladies Aid Society of Montreal
Presbyterian Church are desirous of holding a bazaar sale
on Friday April 29th during the day evening and
beg leave to ask for the use of the Iron Hall on above
date If you will kindly grant us this favor our
Treasurer will call on your Secretary pay for the use of
same, thanking you for same in anticipation of
your favorable reply we are Yours very truly

J. J. Campbell

pres

15-9 Lebourneux ad

27/11/00

Maisonneuve, Avril 26 1904

190 (2576)

53/904
Monsieur:-

Nous soussignés membres du Comité du Cercle St-Georges de l'Alliance National, demandons le permis de nous servir de la Salle de Spectacle le 22, 23 Mai prochain, aux conditions actuelles

Vos très dévoués

J. L. Foyard Sec
A. Beaupré Sec. Trés.

que vous indiquez dans votre lettre que lorsque vous aurez payé d'avance le montant du loyer.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

[Signature] Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

30 Avril 1904.

Mr. J.Q. Pafard,
Maisonneuve.

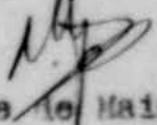
Mon Cher Monsieur,-

Votre demande re location de la salle
a été accordée à raison d'un loyer de \$5.00 pour chaque
soir que vous vous servirez de la salle.

La Ville ne retiendra la salle pour les deux soirs
que vous indiquez : dans votre lettre que lorsque vous
aurez payé d'avance le montant du loyer.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

#1300

55 / 404

Montréal 26 Juillet / 04.

A M. T. Beau, Maire de Montréal
Monsieur.

Le Cercle National-Fran-
çais monte actuellement
une pièce intitulée "Partouche".
La distribution est composée
d'amateurs des deux sexes.
Comme nous ne sommes
que pour des œuvres de
bienfaisance et que la
direction est composée
d'hommes mariés et ho-
norables nous espérons
que vous aurez la bonté
de nous louer votre salle de

spectacle, pour une représentation le dimanche après-midi et une le lundi soir.

Comme nous ne donnons ^{pas} ces représentations dans notre intérêt mais dans un but bienveillant, nous espérons que vous prendrez notre demande en considération

Bien à vous
Le Cercle National-Français
A. Bisset Sec-Tres
328^e Rue St-Antoine
Montréal

P.S. Une ^{prompte} réponse obligera votre
très dévoué
A. B. Sec Tres.

5/8/00

Dans mon arch.

J.M. surpension

requis de vice

J.M.

Suppression de la

P.J. J. J. J. ~~J.M. Richer~~

80% centum

provisoire au lieu de discharge

4-

150

Riverside Park



TEL. BELL EAST 2329

Montreal, Can., August 24, 1904.

330/6

55/904

Mr. E. E. E. E. E.

Direct for the town of Maisonneuve.

Dear Sir: - I would be pleased to arrange with you to open the Maisonneuve Opera House for the coming season commencing in October and ending sometime in May 1905. I will produce high class comedies, attractions and guarantee satisfaction in every respect. Everything will be up to date clean and refined.

Riverside Park



TEL. BELL EAST 2329

Montréal, Can., 190

at present I am at Riverside
Park as amusement manager.
Kindly consider the above and
let me know what rent you
ask for Opera House with steam
light and heat.

Trusting to hear from you soon

Respectfully yours
A. E. Reed

Riverside Park
Maisonnette.

Attractions changed each and every week.

August 25th 1904.

Mr. A.E. Read,

Maisonneuve.

55/901

Dear Sir,-

Yours of yesterday in hand unfortunately it will be submitted to the Council of this Town at its first meeting of september which will be held on the 7th.

I will let you know the decision of the Council after that date.

I remain,

Yours very truly,

Sec.-Treas.

of the Town of Maisonneuve.

Rec'd AOU

33/16

Montréal Aug^t 21th 1904

M^r G. Gervin

55/904

Sir

I hereby make application for
the use of the Gym Hall on the
evening of Sept 16th for the purpose
of holding a concert for the benefit of
the sick members of Anker Lodge,
A. O. U. S. which hold's its meetings
No. 357 Jean d'arc st place let
me know by the earliest opportunity
or by favor

Yours Respectedly

H. Ryan

549 Latournaux ave



BUREAU DU SECRETAIRE

Téléphone Bell No 1523
" March. 1623

Maisonneuve, 14 Sept. 1904. 190

345/6

55/904

Au Conseil de Ville de Maisonneuve.

Messieurs,-

Les membres de la Conférence St. Vincent de Paul ayant décidé de donner une soirée Comique et musicale au bénéfice des pauvres de Maisonneuve, nous prenons la liberté de vous demander l'usage de la salle de spectacles gratuitement à cette fin pour le 26 septembre courant.

Espérant que vous voudrez bien acquiescer à cette demande,

J'ai l'honneur de me soucrire,

Votre très humble,

U. Vainier

Sec.

Conférence St. Vincent de Paul.

17 Sept. 1904.

Mr. U. Vanier,
Maisonneuve.

55/904

Mon Cher Monsieur,-

J'ai l'honneur de vous informer que le
Conseil a accordé gratuitement votre demande de vous ser-
vir de la salle de spectacles pour l'oeuvre de la St. Vin-
cent de Paul.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur
Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.



BUREAU DU SECRETAIRE

Téléphone Bell 6323

March. 1623

Rec'd 19 SEP

Maisonneuve, Sept 19 1894

M. A. G. Hébert
Maisonneuve

55/904 Cher Monsieur, ^{ci} inclus trouvez S. G. F. un
mot de la part de M. Beau nous
demandant l'usage de la salle de
spectacle, mais ne spécifiant pas
la date. Si elle n'est pas accordée
pour le dimanche le 2^{de} Oct. et la
semaine consécutive, faites en sorte
que nous l'ayions et obligez

Très tout dévoué

M. Rivet Ferme Industrielle

Par Article
Représentant

20 Sept. 1904.

Ferme Industrielle Provinciale,
Montréal.

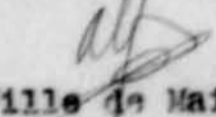
Messieurs,-

Suivant la demande que vous nous avez faite au sujet de la location de la salle de spectacles, je dois vous dire que l'usage de cette salle vous sera accordé gratuitement pour le dimanche, 2 octobre prochain, mais vous aurez à payer un loyer de \$5.00 par soir pour les six jours qui suivront le dit 2 octobre. ci-dessus mentionné.

Le loyer de la salle est ~~généralement~~ payable d'avance.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

PROVINCIAL INDUSTRIAL FARM

A. RIVET, Manager

(Provincial Refuge for Children, Women and Invalids)

Montreal Sept. 26 1904.

190

Monsieur Ecrement,

55/904
Sec. de la Ville de Maissonneuve.

Cher Monsieur:-

A une assemblée des Directeurs de la Ferme Industrielle Provinciale, nous avons accepté proposition pour la salle de Maissonneuve pour un concert au profit des pauvres de cette institution. Vous fixerez les dates avec le porteur de cette lettre et je passerai le plus tôt possible, et je vous enverrai le cheque pour la rente de la salle.

Nous demeurons,

Vos très dévoués,

A. Rivet.
Gérant.

Refuge Provincial

(Pour Vieillards, Femmes, Enfants et Invalides.)

Rec'd 28 MAR

58/7

Montréal Mars 25 /05. 190

55/905 Monsieur le Maire et Messieurs les Echevins,
de la Ville de Maisonneuve.

Cher Messieurs:-

Dans la semaine du 6 Octobre l'année dernière nous avons déboursé \$20.00 pour votre salle d'opera pour soirées qui devait être de bénéfice pour notre Refuge. Ces soirées au contraire ont été un objet de perte et dépenses. Vue que nous sommes très pauvres et que nous avons secourues plusieurs pauvres familles de votre localité, nous vous demandons cette année de bien vouloir nous faire une souscription de le montant déboursé pour votre salle.

Nous vivons que de souscriptions public. trente cinq à quarante pauvres vieillard et infirmes, trouvent un abrit et nourriture dans notre maison. Des pauvres familles sont secourues en dehors. Des jeunes enfants sont placés dans des institutions ou dans de bonnes familles. Nous avons trouver de l'ouvrage pour audessus de deux cents personnes. Notre institution est très pauvre. Nous vous demandons humblement de nous souscrire quelque chose.

Votre tres dévoué,

A. Rivet

Gérant.

30 Mars 1905.

Refuge Provincial,

c/o Mr. A. Rivet,

Montréal.

53/905

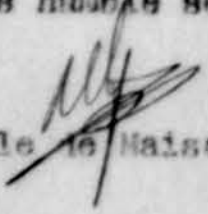
Monsieur,-

En réponse à votre lettre du 25 courant adressée au Conseil de Ville de Maisonneuve, j'ai l'honneur de vous dire que ce dernier a résolu de vous faire remise de la somme de \$20.00 que vous aviez déposée pour prix de la location de la salle de spectacles de cette Ville l'automne dernier.

En conséquence vous trouverez sous pli un chèque de la Ville pour ce montant. -Vous voudrez bien accuser réception.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

To the Mayor & Council
Gentlemen

Montreal Sept 26th 1904

(3506)

55/904 The ladies of the Montreal Presbyterian Church wish to ask the use of the Town Hall on the evening of Friday October 28th for the purpose of holding a Concert. If you will kindly grant us such privilege we shall be ever grateful.
Yours on behalf of the committee
J Campbell

Granted free

28 Sept. 1904.

5 Octobre 1904.

Mr. Jas.B. Campbell,

Maisonneuve.

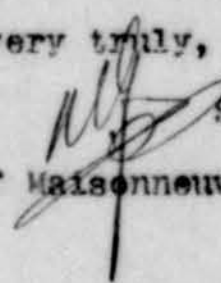
55/904

Dear Sir,-

I beg the honor to inform you that the hall of this Town will be reserved for the Maisonneuve Presbyterian church on the evening of Friday October 28th, for the purpose of holding a concert there as previously granted.

I am

Yours very truly,

 Sec.-Treas.
of the Town of Maisonneuve.

J. M. Gauthier Manonville
Nov 28th / 04

To the Mayor & Aldermen of the Town of
Manonville

Dear Sirs

On behalf of the Manonville
Presbyterian Church, I beg leave to
ask for the use of the Hall for the
Evenings of Dec 13th and Jan 10th.

Yours Respectfully

A. H. Atkins Sec. T. S.

Sec. Treas.

55-4-8

8

Location de la salle en 1905.

55/1905

K 2 4 6

P25/B1,297

3 4

Rec'd 2^e NOV
388/D

Rochelaga, 18 Nov. 1904.

53/904

Notaire J. Ouement
Hôtel de ville de Maisonneuve

Monsieur le Secrétaire,

Pourrais-je avoir l'usage de la salle de l'Hôtel de ville pour une soirée musicale que je dois donner le 4 Janvier, 1905.

Et quelles seraient les conditions de location en comprenant les avantages suivants:

- 1^o le droit de donner une représentation pour les enfants la veille ou l'avant-veille de la soirée

2.^e celui d'avoir la salle à ma
disposition pour deux ou trois
répétitions.

Toutes concessions seront reçues
avec reconnaissance et je serai

Votre - bien obligée

Delle J. Couture

Professeur de piano

N^o 29 Rue St. Germain

Montréal

- 1905-1905 -

Rec'd 21 DEC

(87)

55/914

Montreal Dec 20th 1904

To the Mayor & Council
Maisonneuve

Dear Sirs

The St Louis Athletic Club would like to rent the Entertainment hall of maisonneuve on Letourneup Ave for a number of Athletic entertainments the first of which would take place on the 6th of January 1905. This club is chartered and registered in Canada.

and is a responsible club. as is seen by the names following. Hon Pres Luce Garel
Pres. J. O Fournier Vice Pres H Lafleur
Pres Ph. Garel Sect Dr Gadbois Directors
Dr G. H. Desjardin C Rodier E Giroux
R. Forget P. Richard

Very Truly Yours
St Louis Athletic Club

639 Lagouchet street.

22 Déc. 1904.

55/904

St. Louis Athletic Club,

Montréal.

Messieurs,-

Votre application au Conseil de cette Ville pour location de la salle de spectacles pour des exhibitions de sport, a été lue, et je dois vous dire que cette application a été refusée.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

Rec'd 4 JAN
14/7

55/905

Montreal Jan 3rd 1905

To the Mayor &
Council of Maisonneuve

Dear Sirs

Kindly let the St Louis
Athletic know if they could
rent the entertainment Hall
of Maisonneuve on Letourneux
Ave for January 28th 1905 to
hold an athletic entertainment

Very Truly Yours.

ST. LOUIS
ATHELETIC CLUB
Dr. Gadbois secr
3471
Mony.

500
for the Mayor
11/1/05

Maisonneuve Jan 11/05

To the Mayor and Aldermen
of Maisonneuve.

Gentlemen

55/905

On behalf of the
Garnet Hockey Club of Maison
neuve. I respectfully solicit
the use of the Opera house.
for the purpose of having
a Concert on the evening
of Friday Oct 10/05. February
We to pay expenses for

Jan. 25th 1905.

ns from the Mayor of
e 11th instant, asking
he purpose of having
10th of February 1905.
payable in advance and
b only when that \$5.00

Yours very truly,

Sec.-Treas.

of the Town of Maisonneuve.

lighting. Insurance, etc
Hoping you will
try to Oblige us. I will remain
Yours very truly.

Chas. J. Berlin
Secy Treas

P.S. below are some of the
names of our members, residents
of Maisonneuve.

- J. Thompson J. McGovern
- J. Brunel
- E. Billideau J. St. Dun
- J. Barner James Thompson
- G. Bennett J. M. Vidin

Jan. 25th 1905.

me from the Mayor of
the 11th instant, asking
the purpose of having
10th of february 1905.
payable in advance and
only when that \$5.00

Yours very truly,
Sec.-Treas.

[Signature]
of the Town of Maisonneuve.

1020.⁰⁰/₁₀₀



670
270
170
130

1060

470
990

1410
1060

350

150
200

250

Jan. 25th 1905.

Mr. Chas. J. Kirilin,
Haisonneive.

53/905

Dear Sir,-

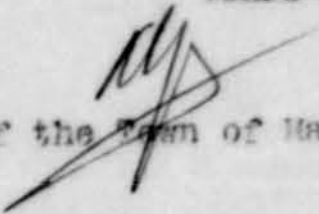
I have received instructions from the Mayor of Haisonneive to answer to yours of the 11th instant, asking for the use of the opera house for the purpose of having a concert on evening of ~~Thursday~~ ^{the} ~~Friday~~ the 10th of February 1905.

The rent of the hall is \$5.00 payable in advance and we will retain that day for your Club only when that \$5.00 is paid.

An immediate answer will oblige

Yours very truly,

Sec.-Treas.


of the Town of Haisonneive.

Rec'd 27 JAN

Maisonville Jan 26/05

Mr. W. G. Crompton
557 905

Sec Sec of
Maisonville

Dear Sir

Yours. of the 25th received
and I thank you in behalf of the
Garnet Hooley Club for your
kindness.

In regards to the \$3.00 for
rent of Hall. I will call at your
office in the course of a few days

Yours very truly
Chas. J. Berlin

The St. Lawrence Sugar Refining Company Limited.

A. BAUMGARTEN, PRESIDENT.
THEO. LABATT, VICE-PRESIDENT
B. McNALLY, SECY-TREASR.

Montreal, January 24th 1905

January 24th 1905.

M. J. Ecrement Esq. City Hall
Maisonnette
55/905

Dear Sir

I beg to ask you if you could
let us have the use of the Maison-
nette City Hall on the evening
of Thursday February the 2nd. inst.
for the Annual Meeting of the St.
Lawrence Sugar Refining Co. Employees
benefit Society, if not convenient
on that date please let me know
what date suits you best.

and Oblige
Yours truly,

P. Robinson. President

24th of January inst-
use of the concert
r (2nd of February
\$5.00; otherwise

truly,

Sec.-Treas.

Maisonnette.

January 24th 1905.

Mr. P. Robinson,
Maisonneuve.

55/905

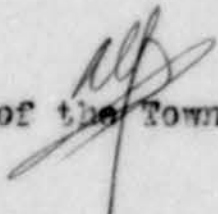
Dear Sir,-

In answer to yours of the 24th of January instant I must say that you can have the use of the concert Hall on the day mentioned in your letter (2nd of February next) in paying in advance the sum of \$5.00; otherwise the hall shall not be retain.

I am

Yours very truly,

Sec.-Treas.


of the Town of Maisonneuve.

500

Maisonneuve, 24 Janvier, 1905.

*A Mon le Maire et à Mes les
Conseillers de la Ville de
Maisonneuve.*

55/905

Messieurs,

*A la dernière assem-
blée régulière de la Société des
Forestiers Canadiens, Cour De La
Salle, No 785, il a été décidé d'or-
ganiser une fête intime; par
conséquent, Chers Messieurs, nous
feriez vous le plaisir de nous
laisser avoir la Salle de Spectacles
Samedi Soir le 18 Février pro-
chain. Laissez nous vous re-*

6 Février 1905.

Forestiers Canadiens,
Maisonneuve.

Je vous informe que
la salle pour le 18 février
des Forestiers Canadiens,
accordée en payant d'avance
que la salle n'est retenu
le somme de \$5.00 est fait.
Je vous prie d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

6 Février 1905.

mercier d'avance, connaissant
votre empressement à aider les
différentes sociétés de secours
de notre Ville.

En attendant veuillez nous
croire

Vos très obliés,

Les Membres du Comité
d'organisation.

Olivier Lafontaine

Sec. pro T.

34, Ave. Casalle,
Maisonneuve.

Forestiers Canadiens,
Maisonneuve.

Jeur de vous informer que
la salle pour le 18 février
des Forestiers Canadiens,
accorée en payant d'avance

ne la salle n'est retenue
la somme de \$5.00 est fait.
neur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

6 Février 1905.

Mr. O. LaFortune,

Sec. Pro-temp.,

55/905

Société des Forestiers Canadiens,

Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

J'ai l'honneur de vous informer que
votre demande pour location de la salle pour le 18 février
pourant en faveur de la Société des Forestiers Canadiens,
Cour De LaSalle No. 785, a été accordée en payant d'avance
au soussigné, la somme de \$5.00.

Veillez remarquer que la salle n'est retenue
que lorsque le paiement de cette somme de \$5.00 est fait.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

Montréal, ce 25 Janvier 1905

Monsieur M. G. Lacroix
 Hôtel de Ville - Maisonneuve

52/905

Comme suite à la visite que j'ai eu l'honneur de vous faire ce soir, je viens vous demander à louer la salle de Maisonneuve pour le 26 février prochain afin d'y donner une séance dramatique et musicale composée de : 1° Un bon-pai Travaillé, comédie en 1 acte - 2° une partie de chants et déclamations et 3° Les Jours Fontifères, drame patriotique en 2 actes.

Je vous suis bien obligé de me répondre de suite et de me dire combien la salle peut contenir de personnes, s'il y a les décors nécessaires ainsi que la lumière et le prix de location tous frais compris.

Comme je suis employé au C.P.R. et que la paie n'a lieu que tous les 15 du mois, je vous déposerai le 15 février au soir, le montant que vous voudrez bien m'indiquer.

Avec plaisir de vous lire,

Je vous prie, Monsieur, mes salutations empressées

F. Gassou

F. Gassou, 20, Sanguinet - Montréal.

vous est remise le lendemain de la représentation.

Pour aucune considération nous nous engageons à retenir la salle de spectacles pour le jour ci-dessus indiqué, à moins que le prix du loyer, savoir: \$15.00, en soit payé.

Si vous acceptez ces conditions vous voudrez bien me le faire savoir par écrit.

J'ai l'honneur d'être
 Votre très humble serviteur

28 Janv. 1905.

Mr. F. Gasson,
Montréal.

55/405

Mon Cher Monsieur,-

En réponse à la vôtre du 25 courant reçue ce jour, j'ai l'honneur de vous dire que vous pourrez avoir l'usage de la salle de spectacles de la Ville de Maisonneuve, pour la soirée du 29 février prochain, pour y donner les représentations indiquées dans votre lettre.

Cette salle contient 372 sièges et est pourvue d'un certain nombre de toiles décoratives. La lumière électrique est aux frais de la Ville. L'opérateur que vous fournissez est à vos frais.

En plus le loyer de la salle est de \$15.00; mais vous devrez déposer en sus du loyer une somme de \$10.00 pour couvrir les dommages que vous pourriez causer lors de cette représentation. -Si aucun dommage n'est causé cette somme de \$10.00 vous est remise le lendemain de la représentation.

Pour aucune considération nous nous engageons à retenir la salle de spectacles pour le jour ci-dessus indiqué, à moins que le prix du loyer, savoir: \$15.00, en soit payé.

Si vous acceptez ces conditions vous voudrez bien ne le faire savoir par écrit.

J'ai l'honneur d'être
Votre très humble serviteur

Montréal, ce 30 Janvier 1905

Monsieur M. G. Lecomte
Hotel-de-Ville - Maisonneuve.

33/905

J'ai bien reçu votre lettre 28 et je vous informe que j'accepte les conditions qu'elle indique.

J'aurai donc l'avantage de vous verser, le 15 février au soir, le montant du loyer de la salle ainsi que la somme en prévision des dommages, afin que je puisse avoir la salle à ma disposition pour la séance du 20 février.

Veuillez agréer, Monsieur, avec mes remerciements, l'expression de mes meilleurs sentiments.

F. Gasson

20 - Sanguinet - Montréal

10 Fév. 1905.

Mr. le Capitaine Lacroix,

Maisonneuve.

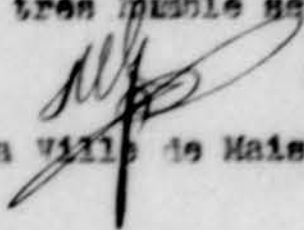
55/405

Mon Cher Monsieur,-

La salle de spectacles est louée pour ce soir au Garnett Hockey Club. -Veuillez voir à ce que tout soit en ordre pour cette soirée et veuillez exiger dans chaque cas l'exhibition des reçus de location de cette salle que nous donnons à ceux qui-ont payé le loyer.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.

de la ville de Maisonneuve.

55/905

21 Fév. 1905.

Monsieur Ezerment. M. B.

Cher monsieur

L'Orphéon
Canadien de Montréal vous
 prie de vouloir bien soumettre
 à la prochaine assemblée du
 conseil de la cité de Maisonneuve
 l'application pour la salle
 de l'hôtel de ville, à l'occasion
 d'un concert qui a résolu de
 donner le chœur à la mi-
 carême, tout en acceptant les
 conditions voulues.

Espérant que

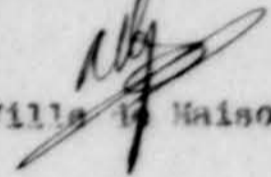
len,
Montréal.

la vôtre non datée au sujet
de spectacles de Maison-
concert, j'ai l'honneur de
de cette salle est de \$15.00
est exigé en plus au cas où
de causés; cependant cette
t remise s'il n'y a aucun doi-
dire aussi que nous ne retenons

la salle que lorsque le loyer nous en a été payé.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

notre demande sera agréé
si possible, et que je serai
bientôt informé de la décision
du conseil à notre égard;
je suis monsieur;

voire obligé.
J. A. Bertrand
Sec. du Comité Économique
109 Barthelemy
Mont.

21 Fév. 1905.

Mon,
Montréal.

La vôtre non datée au sujet
de spectacles de Maison-
concert, j'ai l'honneur de
vous dire que le loyer de
cette salle est de \$15.00
et qu'il est exigé en plus au cas où
il y a des dépenses; cependant cette
salle est remise s'il n'y a aucun dom-

me à dire aussi que nous ne retenons

la salle que lorsque le loyer nous en a été payé.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur


Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

21 Fév. 1905.

55/905
Mr. J.A. Bertrand,
Sec. Orphéon Canadien,
Montréal.

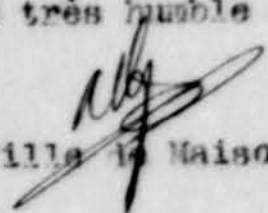
Hon. Cher Monsieur,-

En réponse à la vôtre non datée au sujet de la location de la salle de spectacles de Maisonneuve pour y donner un concert, j'ai l'honneur de vous dire que le loyer de cette salle est de \$15.00 et qu'un dépôt de \$10.00 est exigé en plus au cas où il y aurait des dommages de causés; cependant cette somme de \$10.00 vous est remise s'il n'y a aucun dommages.

Je dois vous dire aussi que nous ne retenons la salle que lorsque le loyer nous en a été payé.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur


Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

500 P
Page 27/3/05

55/905

A. monsieur le mari de
Maisonneuve.

Cher monsieur;

Tel que convenu
d'après notre conversation
de mercredi dernier je m'im-
presse de vous écrire afin de
savoir votre décision à notre
égard.

Comme vous
vous en êtes certainement
aperçu notre intention était
d'avoir la salle de spectacle
aux conditions les plus avan-
tageuses, c'est-à-dire de

payer toutes les dépenses
que pourrait occasionner une
telle soirée.

Comptant sur votre
appui et sur celui du conseil
en general, nous sommes
messieurs le maire vos respec-
tueux et reconnaissants serviteurs.
Les membres de l'Orphelin Canadien.

J. A. Bertrand.

Sec. du C. Executif

409 Parthenais

Mont.

\$ 500

ap. J. Blain, Maire
314 St. Louis
Chambre de Commerce

Montreal le 26 février, 1905.

Assemblées le dernier Lundi de chaque Mois



Lieu des Assemblées:
189 Létourneux, Maisonneuve

SYSTEME DE COTISATION

Ordre Indépendant des Forestiers

Bureau du Secrétaire
COUR. GOUNOD, No 3240
119 Rue Sanguinet

Montréal, le 7 Mars 1905

Monsieur Son Honneur
5/905 Le Maire Bleau
Maisonneuve.

Cher Monsieur

Au nom de notre Cour, je viens par la présente vous demander d'avoir à notre disposition et aux conditions de couvrir les dépenses, la salle de spectacle de l'hôtel de ville de Maisonneuve, pour le lundi 24 Avril prochain.

En espérant que vous voudrez bien nous aider dans nos efforts à faire connaître notre Cour et notre Ordre dans Maisonneuve, je vous prie, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération la plus profonde

\$2.00

accordé par le Maire

Paul Gauthier

Sec. Gen.

Rec'd 13 MAR

A Son Honneur le Maire J. Beau
Ville de Maisonneuve

55/900

Monsieur,

Je suis chargé par le
Comité des Candidats du Peuple,
de vous demander la faveur
de nous prêter la Salle des
Spectacles pour y tenir une
Assemblée publique, mercre-
di soir le 15 courant.

En acquiesçant à
cette demande, vous obligerez

accordez

J. Beau Maire

Votre dévoué

Adolphe L. Lacroix

Candidat pour l'Ouest

55/905

Maisonneuve 13 Mars 1905

M. M. Le maire
Beau.

Monsieur

Parlez vous
avoir la bonté
de laisser avoir
la Salle des spectacles
pour Vendredi
soir.

Pour une assem-
blée publique en
faveur de M. E. Martineau
candidat du quartier
Ouest

Veuillez donner
la réponse au
porteur

Jos. Chalifoux

@ Charles P. Beau Maître



Montréal, 25 Mars 1905

A. M. Reed
Maire de Maisonneuve
53/905

Monsieur le Maire,

Permettez-moi, au nom
du cycle dramatique "Indépendant"
de la paroisse St-Jean-Baptiste, de ve-
nir vous présenter nos sincères et meilleures
félicitations, à l'occasion de votre récent
avènement au fauteuil de maire. Quoique
n'ayant pas le bonheur de faire partie
des citoyens de la belle ville de Maisonneuve,
nous ne sommes pas moins heu-
reux de cette nomination qui, d'après
les "ou-dits" est bien légitime. Et nous vous
demandons de bien vouloir nous faire
l'honneur d'accepter nos meilleurs sou-

1er. Avril 1905.

Martineau, Sec.,
Montréal.

Instructions de Mr. le Maire
votre du 25 mars dernier et
avoir la salle de spectacles
-: "La Justice d'un Roi", pour
le 25 avril
-: c'est-à-dire le 25 avril
-: 1905.

La salle sont les suivantes:
-: nous possédons actuellement,
-: payons l'assurance. -La salle
-: Nous chargeons \$15.00 par

jour; en plus nous exigeons un dépôt de \$10.00 qui vous est
remis le lendemain de la représentation si aucun dommage
n'a été causé à la salle.

Pour que nous retenions la salle pour le jour
ci-dessus indiqué, vous devez déposer le montant du loyer
et du dépôt, savoir \$25.00, car nous ne pouvons vous garan-
tir le jour tant que ce montant n'est pas déposé.

Si cette représentation était donnée au bénéfice
d'une institution de charité ou de bienfaisance, le prix de
la salle serait un peu moindre.

meilleurs souhaits de long règne

Nous profitons de la circonstance pour vous informer en même temps que, notre désir étant de donner une représentation dramatique et musicale dans la salle de l'Hôtel de Ville, le 25 Avril prochain, mardi de Pâques, ce nous serait un grand plaisir de recevoir de vous l'autorisation d'y venir interpréter le drame que nous avons actuellement en répétition: "La justice d'un Roi," en huit tableaux, et qui sera représenté pour la première fois à Montréal, l'ayant fait venir directement de Paris. Si vous décidez en notre faveur, Mr. le Maire, nous attendrons avec anxiété la réponse favorable que vous daignerez nous faire parvenir par la

brochant
exigés de
H. Angl
Paris
vells avec
afin de nous
impression

prochaine malte avec les conditions
exigies de locations pour cette date du
1^{er} Avril prochain.

Dans l'espoir de recevoir de vos nou-
velles aussitôt qu'il vous sera possible,
afin de nous permettre de faire faire notre
impression de billets, etc pour cette date,

Nous avons l'honneur d'être,

Par le Maire,

Vos dévoués serviteurs,

"Le Cercle" Indépendant
par Zéphirin Martineau
Secrétaire.

36 rue Boyer

15⁰⁰ conditions ordinaires

1^{er}. Avril 1905.

Martineau, Sec.,

Montréal.

Instructions de Mr. le Maire

notre du 25 mars dernier et

avoir la salle de spectacles

pour: "La Justice d'un Roi", pour

le 25 avril

prochain.

Les salles sont les suivantes:

1^{re} nous possédons actuellement,

2^e nous possédons l'assurance. -La salle

3^e Nous chargeons \$15.00 par

jour; en plus nous exigeons un dépôt de \$10.00 qui vous est

remis le lendemain de la représentation si aucun dommage

n'a été causé à la salle.

Pour que nous retenions la salle pour le jour

ci-dessus indiqué, vous devez déposer le montant du loyer

et du dépôt, savoir \$25.00, car nous ne pouvons vous garan-

tir le jour tant que ce montant n'est pas déposé.

Si cette représentation était donnée au bénéfice

d'une institution de charité ou de bienfaisance, le prix de

la salle serait un peu moindre.

Comité de bienfaisance des
Français.

1er. Avril 1905.

Le Cercle "Indépendant",

c/o Mr. E. Martineau, Sec.,

Montréal.

Mon Cher Monsieur,-

J'ai reçu instructions de Mr. le Maire Walter Reel de répondre à la vôtre du 25 mars dernier et de vous dire que vous pourrez avoir la salle de spectacles pour y jouer un drame intitulé-: "La Justice d'un Roi", pour le jour que vous l'avez demandée c'est-à-dire le 25 avril prochain, étant le mardi de Pâques.

Les conditions de la salle sont les suivantes: Nous fournissons les scènes que nous possédons actuellement, la lumière électrique et nous payons l'assurance. -La salle contient environ 372 sièges-. Nous chargeons \$15.00 par jour; en plus nous exigeons un dépôt de \$10.00 qui vous est remis le lendemain de la représentation si aucun dommage n'a été causé à la salle.

Pour que nous retenions la salle pour le jour ci-dessus indiqué, vous devez déposer le montant du loyer et du dépôt, savoir \$25.00, car nous ne pouvons vous garantir le jour tant que ce montant n'est pas déposé.

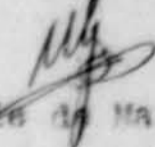
Si cette représentation était donnée au bénéfice d'une institution de charité ou de bienfaisance, le prix de la salle serait un peu moindre.

= 2 =

Veillez en conséquence ne répondre immédiatement.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

4 Avril 1905.

Mr . le Capt. Lacroix,

55/905

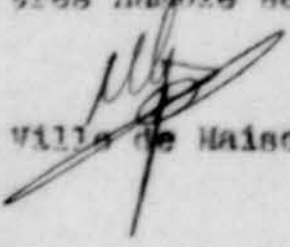
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

La salle de spectacles est louée à la Ladies Aid Association of the Maisonneuve Presbyterian Church, pour le 6 courant. Le montant du loyer a été payé. -En conséquence veuillez préparer la salle pour ce soir-là.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

THE LOCOMOTIVE AND MACHINE COMPANY
OF MONTREAL, LIMITED

IMPERIAL BANK BUILDING

MONTREAL.

April 10th., 1905.

\$ 5.00

Honorable Mayor Reed

And Gentlemen of the Town Council,

Maisonneuve, Quebec.

55/905

Gentlemen:-

It is the desire of a number of employees of the Locomotive & Machine Co. Ltd., at Longue Pointe, to have a benefit concert (in aid of an injured fellowtoiler) in your town hall Wednesday night, April 26th., and I respectfully announce that should you deem it expedient to rent us the hall on that night, or if engaged the next open date. I will call on your hall committee and make arrangements satisfactory to all.

Remaining I am,

Very truly yours,



Chairman Benefit Committee.

April 15th 1905.

55/905

Mr. Allan T. Fraser,-

Longue-Pointe.

Dear Sir,-

I am authorized by His Worship the Mayor of
Maisonneuve, to answer to your letter of the 10th ins-
tant. You can get our town hall on wednesday night, the
26th instant for a benefit concert, at the rate of \$5.00
for that night.

We furnish the light. -We will retain the hall
for that day if you make a deposit of \$5.00 immediately.

I am

Yours very truly,

 Sec.-Treas.
of the Town of Maisonneuve.

X 2 4 6 P25/B1,297 7 1

5 Mai 1905.

Mr. Jos. Chalifoux,
Maisonneuve.

55/905

Mon Cher Monsieur,-

Je dois porter à votre connaissance que la
salle de spectacles est louée à Mr. le Dr. Kerr pour la soirée
du 24 mai courant.

Veillez s.v.p. en prendre note et tenir la salle
très propre pour le jour indiqué.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

27 Juin 1905.

Mr. Jos. Chalifoux,
Maisonneuve.

55/905

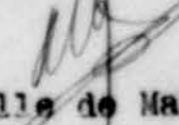
Mon Cher Monsieur,-

Je dois vous informer que la salle de spectacles est louée pour jeudi le 29 courant, pour une soirée musicale.

Vous voudrez bien s.v.p. voir à préparer cette salle pour la date ci-dessus indiquée.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

BELL TEL. N. 2318

American Shoe Company

WHOLESALE BOOTS & SHOES.



LUMBERMEN'S RUBBERS.

Rec'd 4 JUL 1906

311 & 313 St. PAUL ST.

53/905

Montreal, 4 Juillet 1906

M. H. G. Groument

Président de la Corporation

Maisonneuve, P. Q.

Cher monsieur,

Les Artisans Canadiens Français de Maisonneuve ont l'intention de donner une représentation vers le 15 septembre et desirant avoir l'usage de la salle de Spectacle ; nous vous demandons de bien vouloir soumettre cette demande à la prochaine séance de Conseil, vu que nous attendons cette réponse pour faire imprimer nos billets.

Vous voudrez bien nous faire connaître les conditions, c comptant recevoir votre bienveillante attention,

Je demeure,

Votre tout dévoué,

Secrétaire-Trésorier

431 LaSalle

7 Juillet 1905.

Mr. J.G. Mongeau, Sec.-Trés.

55/905

Société des Artisans Canadiens-Français,

Maisonnette.

Mon Cher Monsieur,-

En réponse à la vôtre du 4 juillet courant, j'ai l'honneur de vous informer que la Ville sera prête à vous louer la salle de spectacles pour une représentation au profit des Artisans Canadiens-Français pour la somme de \$6.00, payable d'avance, et on ne vous retiendra le jour que lorsque vous aurez payé le montant ci-dessus et que vous aurez fixé la date de cette représentation.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonnette.

American Shoe Company

WHOLESALE BOOTS & SHOES.



LUMBERMEN'S RUBBERS.

Montreal, Juillet 31/05. 190

50/905

Mr M, G, Ecrément,

Maisonneuve.

Monsieur:

Conformement à votre lettre du 7 juillet, je vous inclus
notre cheque pour le montant de \$6.00 pour le loyer de la salle
de spectacle. Nous donnerons notre représentation le 18 Sept, et
nous espérons que vous voudrez bien nous réserver la salle pour
cette date.

Bien à vous,

Sec-Tres,

Artisans Canadiens Francais,

Suc Maisonneuve.

Montreal 11 Septembre 1905

M. Lecomte

55/905 Sec. de la Municip. de Maisonn.

Monsieur

Nous désirons savoir par
la présente si nous pouvons avoir
la location de la salle de spectacle
de Maisonneuve pour le 26 du mois
courant pour donner une soirée
dramatique. Les pièces à l'affiche
étant: Au Téléphone (drame)
La Vieille do
J'ai compromis ma femme (comédie)

11 Sept. 1905.

votre de ce matin je dois
aller de spectacles telle
septembre courant, permettant
d'y jouer les pièces men-

À raison de \$15.00 que
nous suit: \$5.00 le 18 oct.

faire un dépôt de \$10.00

est fait durant la représen-
tion devra être fait le 26

avec l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

M. Lecomte Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

Si oui vous nous obligerez
de nous faire parvenir la
réponse ainsi que les conditions
au No 518 Rue Dorchester
E. Meunier

En prenant notre demande
en considération

vous nous obligerez

Jérôme Meunier
Reginald Deboheigny

11 Sept. 1905.


votre de ce matin je dois
aller de spectacles telle
septembre courant, permettant
d'y jouer les pièces men-

À raison de \$15.00 que
vous suit: \$5.00 le 18 oct.

Il y a un dépôt de \$10.00
et fait durant la représen-
tion devra être fait le 26

avec l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

11 Sept. 1905.

Mr. R. Dechevigny,

55/905

Montréal.

Mon Cher Monsieur,-

En réponse à la vôtre de ce matin je dois vous dire que nous vous louons la salle de spectacles telle qu'elle est pour la soirée du 26 septembre courant, permettant d'y donner une soirée dramatique et d'y jouer les pièces mentionnées dans votre lettre.

Cette location se fera à raison de \$15.00 que vous devrez payer tel que convenu comme suit: \$5.00 le 18 oct. et \$10.00 le 25 aussi courant.

Vous devrez en plus faire un dépôt de \$10.00 pour couvrir les dommages s'il en est fait durant la représentation ou avant. Ce dépôt de \$10.00 devra être fait le 26 avant l'ouverture de la salle.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

American Shoe Company

WHOLESALE BOOTS & SHOES.



LUNDENBERG RUBBERS.

Montreal,

Sept 14 /05.

190

53/905

Mr M, G, Ecrement,

Secrétaire,

Ville Maisonneuve.

Monsieur:

Nous sommes informés que plusieurs des scènes de la salle du Spectacle ont été prêtées soit au parc Riverside ou à d'autres et qu'elles n'ont pas encore été retournées à la salle. Vu que notre soirée doit avoir lieu lundi prochain le 18, et que l'insuffisance de ces scènes nous serait très préjudiciable, nous nous permettons de vous demander de bien vouloir voir à ce qu'elles soient mises au complet à notre disposition pour ce temps.

Espérant que vous saurez gré à notre demande immédiatement,

Veuillez me croire,

Votre tout dévoué,

Sec-Trés,

Artisans Canadiens Français,

Maisonneuve.

15 Sept. 1905.

M. J.G. Mongeau, Sec.-Trés.

Société des Artisans-Canadiens-Français,

Maisonnette.

55/905

Hon. Cher Monsieur,-

J'ai accusé réception de la vôtre d'hier et je dois vous informer que nous vous avons loué la salle de spectacles telle qu'elle est et sans nous engager à fournir un set de décors et indépendamment des scènes que la Ville a pu prêter.

La Ville pour aucune considération ne peut s'engager à fournir autre chose que ce qu'il y avait au moment de la location de la salle à votre société; cependant je suis informé que les scènes que la Ville avait prêtées au Parc Riverside avant que vous ayez loué la salle, ont été retournées.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonnette.

16 Sept. 1905.

Mr. Jos. Chalifoux,

Maisonneuve.

55/905

Mon Cher Monsieur,-

J'ai l'honneur de vous informer que la salle
de spectacles a été louée à la Société des Artisans-Canadiens-
Français pour la soirée du 18 septembre courant.

Veuillez en conséquence tenir cette salle prête à
cette date.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

83/911

Montreal Nov. 20/05.

Monsieur.

Comme je désirerais
donner une soirée à la
Salle de l'Hotel de Ville.
Je vous demande s'il
vous plaît, de me faire
connaître vos conditions
sur la location de la salle
pour un soir, et en plus
une répétition générale
pour les enfants le
dimanche après-midi.
Comme je suis de la
localité de Maisonneuve,

22 Nov. 1905.

instructions de Mr. le Maire de

se loue \$15.00 par jour et la
semaine à moins d'un consentement
préalable est donné une autre
pour l'usage de la salle.

est payée le jour même que le

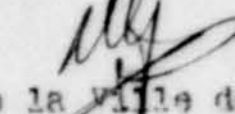
donnée au bénéfice d'une société
d'œuvres de charité ou d'éducation,
jour.

pour cette salle à ces conditions

veuillez m'en prévenir le plus tôt possible.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

J'espère que vos conditions
me seront favorables. Veuillez
S.V.P. me les faire
connaître au plus tôt
possible.

Je demeure votre
tout dévoué.

H. S. Trudel (BARBIER)
26 rue Lasalle.
Maisonnette.

22 Nov. 1905.

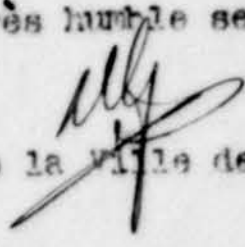
Instructions de Mr. le Maire de

se loue \$15.00 par jour et la
manche à moins d'un consentement
consentement est donné une autre
pour l'usage de la salle.
est payée le jour même que le
année au bénéfice d'une société
uvres de charité ou d'éducation,
jour.
er cette salle à ces conditions

veuillez m'en prévenir le plus tôt possible.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur


Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

22 Nov. 1905.

Mr. N.S. Nantel,
26 Lasalle,
Maisonneuve.

55/905

Mon Cher Monsieur,-

J'ai reçu instructions de Mr. le Maire de répondre à la vôtre du 20 crt.

La salle de spectacles se loue \$15.00 par jour et la Ville ne laisse pas jouer le Dimanche à moins d'un consentement de la part du Curé, et si tel consentement est donné une autre somme de \$15.00 doit être payée pour l'usage de la salle.

Cette somme de \$15.00 est payée le jour même que le choix du jour est fait.

Si cette séance est donnée au bénéfice d'une société de secours mutuel ou pour des oeuvres de charité ou d'éducation, le loyer n'est que de \$6.00 par jour.

Si vous décidez de louer cette salle à ces conditions veuillez m'en prévenir le plus tôt possible.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

5X

2

4

6

P25/B1,297

8 5

55-4-9

9

Toutes demandes re usage de la
salle spectacles en 1906, 1907 & 1908.

55/906, 07 & 08

THE MONTREAL LIGHT HEAT & POWER COMPANY.

ELECTRICAL DEPARTMENT

OPERATING

THE MONTREAL GAS COMPANY
THE ROYAL ELECTRIC COMPANY.
THE MONTREAL & ST. LAWRENCE L. & P. CO.
THE INDUSTRIAL ELECTRIC LIGHT CO.
THE LACHINE RAPIDS HYD. & LAND CO., LTD.
THE STANDARD LIGHT & POWER COMPANY.
THE CITIZENS' LIGHT & POWER COMPANY, LTD.
THE TEMPLE ELECTRIC COMPANY.

MONTREAL,

Jan'y, 17th. 06

Messrs. Maison neuve Hall,
99 Letourneau Ave.,
City.

557/906
DEAR SIR:—

A recent inspection of the premises of a number of our customers who hold contracts with us on a flat rate basis has disclosed the fact that in many instances the number and candle power of the lamps contracted for has been very considerably increased without the knowledge or consent of the Company and in direct violation of the terms of their contract. As in several instances the parties have pleaded either ignorance or forgetfulness of the conditions of the contract, it has been considered advisable to remind all our customers holding flat rate contracts that any such addition to the number or increase in the candle power of their lights is in direct violation of the terms of the agreement and as matter of fact renders the customer liable to a very severe penalty.

We would, therefore, respectfully ask you to give such instructions to your employees as will ensure a compliance with the terms of the contract and will prevent the trouble and annoyance to which we ourselves, as well as our customers, have been put in the past by reason of carelessness on their part in this connection.

Yours truly,

THE MONTREAL LIGHT HEAT & POWER COMPANY.

M. Rubenstein
Chief Agent. *WR*

X 2 4 6 P25/B1,297

15 Fév. 1906.

The Montreal Light Heat & Power Co.,
Mr. Rubensteins, Chief Agent,
C i t y.

53/906

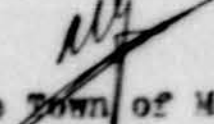
Dear Sir,-

I have received yours of the 17th of January last concerning the addition to the number or increase in the candle power of the electric lights at No. 99 Letourneux Ave. which is the opera house. I have given instructions to the care taker to take off all lamps over 16 candle power if there is any and not to increase the actual number of the electric lamps in that hall.

If any thing should happen wrong please let me know it again and I will remediate to it immediately.

I am

Yours truly,


Sec.-Treas.
of the Town of Maisonneuve.

15 Fév. 1906.

53/901
Mr. Jos. Chalkfoux,

Propriétaire de la salle d'opéra
Maison-Neuve.

Mon Cher Monsieur,-

La Compagnie de lumière électrique se plaint que le nombre de lampes dans la salle de spectacles a été augmenté et qu'on y emploie des lampes d'au-delà de 16 chandelles.

Comme ceci est strictement défendu par notre contrat avec la Compagnie, il est important que vous fassiez disparaître toutes les lampes qui existent au-delà de 16 chandelles et de n'en plus mettre à l'avenir.

Espérant que vous vous conformerez à ceci,

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

alg
Sec.-Trés.

de la Ville de Maison-Neuve.

14 Février 1906.


53/906
Mr. J. Chali foux.
Maisonneuve.

Monsieur-,

Veillez s.v.p. prendre avis que la salle de spectacles est louée pour le 16 Courant, dans le but d'une assemblée politique.

J'ai l'honneur d'être.

Votre très humble serv.

 Sec. Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

Maison neuve, 7 Mars

1906

M^r M. G. Ecrément

Sec. de la Ville Maison neuve

55/906

Doit à **JOS. CHALIFOUX**

ENTREPRENEUR

Peintre de Maisons et d'Enseignes, Décorations, Etc.

Monsieur

Veuillez s'il vous
plaît ne pas charger à M^r
Breton ce que la ville à me
payé pour une soirée.
Je ne lui charge rien
pour cette occasion.

Votre obligé
Jos. Chalifoux
Gardien

334/7

Montreal 24/5/1906

53/906

A Mes Sieurs Le Maire
et les Echevins de la
Ville de Maisonneuve

Mes Sieurs
je sollicite de vous la
permission de donner une
soirée Athlétique dans la
salle de l'Hotel-de-Ville
de Maisonneuve dans une
couple de semaines, dans
le genre de celle qui a
été donné par Olivier
Daoust. Vous promettant

de respecter toutes les règle-
ments en ces circonstances
Espérant que vous voudrez
bien m'accorder la per-
mission que je vous
solicite.

je demeure votre
très Obligé

Arthur Brière

Montreal May 29/06

336/7

55/906.
To His Worship the Mayor
and Council of Messieurs
Gentlemen

I do hereby beg permission to
render for Maisonneuve Hall, in
behalf of the National boxing and
Social Club for an athletic
entertainment, consisting of wrestling
Bag punching, vocal and Boxing
at a date that will be satisfy-
factory to you gentlemen, if our application
will meet your views we will do our
utmost to merit your approval,
As we intend to have a series of
entertainments.

Respy yours
H. J. Coleman
Manager. National B.S. Club
256 Richmond St

5 Juin 1906.

Mr. W.J. Coleman,

Montréal.

5-5/906

Dear Sir,-

Referring to yours of May 29th 1906 decision of this Council has been adopted prohibiting the use of the opera hall for sporting exhibitions. Consequently your demand has been refused by this Council.

I am

Yours truly,



Sec.-Treas.

of the Town of Maisonneuve.

336/7

5 Juin 1906.

53/906

Maisonnette. P.2.
Mai le 30-1906.

A son Honneur
M. le Maire et
Messieurs les Conseillers de
Maisonnette.

Messieurs -
Vous me pardonnerez
bien si je viens encore vous, demander
la faveur de me permettre l'usage de votre
Salle de Spectacle, pour le 3 Juillet pro-
chain au Soir. J'aiguierais y donner l'Au-
ditiou Finale de mes Elèves. Eperant qu'il
vous sera possible, de me faire tel
que ci-dessus mentionné et vous re-
merciant, des faveurs déjà, accordés je
suis. Respectueusement. - O.F. Dendaupe
149 Rue Pélissier Professeur de Musique

er que votre de-
s pour une audition
Cependant vous de-
salle, Mr. Chali-
tre
humble serviteur
Sec.-Trés.
le de Maisonnette.

5 Juin 1906.

Mr. O.F. Devaux,

Maisonneuve.


50/906

Mon Cher Monsieur,-

J'ai l'honneur de vous informer que votre demande pour l'usage de la salle de spectacles pour une audition de vos élèves, a été accordée gratuitement. Cependant vous devrez vous entendre avec le gardien de cette salle, Mr. Chalfoux, au sujet de son salaire comme gardien.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

19 Juillet 1906.

55/906
Mr. Geo. F. Benoit,
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

En vertu d'une résolution du Conseil de cette Ville à sa dernière assemblée, vous avez été autorisé, jusqu'à nouvel ordre, de louer à votre discrétion la salle de spectacles de cette Ville pour des exhibitions sportives que vous devrez contrôler, mais le prix de chaque représentation ne devra pas être moindre de \$35.00 pour le loyer de cette salle, en plus du dépôt de \$10.00 qui devra être fait pour garantir les dommages qui pourraient être causés à la salle.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur
Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

6 Août 1906.

M. Jos. Chalifoux,

55/906

Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

J'ai l'honneur de vous informer que la salle de spectacles est louée pour demain pour y tenir un concert de charité. Espérant que vous verrez à ce que tout soit prêt,

Veillez me croire,

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

RECEIVED JUN 27

353/7

55/906

214 St. Martin St.,

Montreal, June 23, 1906.

Mr. R. Fraser,
Chairman of Police and Fire Committee,
Ville Maisonneuve.

Dear Sir:-

I beg to apply to you to favor me, with the tenancy of your hall, to conduct an atheletic entertainment therein on a date during the next few weeks, to be mutually agreed upon.

You are aware, no doubt that I am very fond of any good clean sport, which is instructive and entertaining, and do not hesitate to guarantee you and the public the best results.

I have already interviewed the Chief of Police regarding this matter, who thinks well of it, while, of course he referred me to you.

If favored by your kind approval, I pledge you, everybody will enjoy themselves.

I have the honor to be, Sir,

Yours respectfully,

Billy Keller.

Montréal 10. Septembre 1906

A. Mr. E. Crémont, N. P. Secrétaire de la ville de
Haissonneuve

55/906

Che Monsieur

Je soussigné
au nom du Cercle Canadien d'Hochelega, ai l'hon-
neur de faire application pour obtenir la permission
de donner deux représentations une dans l'après midi
et l'autre le soir du 18 Octobre prochain, dans la Salle
du Conseil de Haissonneuve.

Les pièces devant être interprétées seront

"Tête folle" Comédie en 2 actes

"Souffle moi dans l'œil" Opérette en 1 acte

Il y aura aussi des entrées actés.

Serait il possible d'avoir la Salle pour 11 répétitions
dont la première aurait lieu dimanche le 14 Octobre.

Espérant une réponse favorable j'ai l'honneur
d'être votre tout dévoué

Adelard Gauthier

1789 Ste Catherine Est
Montréal

18 Sept. 1906.

Mr. Ad. Jauthier,

537/906

Mon Cher Monsieur,-

La Ville de Maisonneuve louera la salle de spectacles au Cercle Canadien d'Hochelega pour deux représentations, une dans l'après-midi et l'autre le soir, le 18 octobre prochain, pour y jouer les pièces mentionnées dans votre lettre du 10 oct., aux conditions suivantes:

Le loyer sera de \$15.00 pour la salle; en plus une somme de \$10.00 devra être déposée en garantie s'il est causé des dommages durant cette représentation. S'il n'y a aucun dommage de causé, cette somme vous sera rendue le lendemain des représentations.

Vous pourrez avoir des répétitions dans cette salle autant de fois que vous voudrez, à des jours non retenus, à raison de \$6.00 par répétition. Aucune autre personne que les acteurs ne pourra être admise à ces répétitions.

Nous ne retiendrons la salle pour le 18 octobre prochain que lorsque le montant du loyer, savoir la somme de \$25.00 en sera payé.

J'ai l'honneur d'être
Votre très humble serviteur

M. Lacombe

Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve. *P. Paré*

chemins.

Montréal le 29-9-1906

accusé de réception
le 29/9/06

à son honneur

Monsieur le maire de
53/906 Maisonnave

Monsieur

Quelques artistes résidant
pour la plupart à Maisonnave
viennent de former une
société sous la dénomination
de « La moderne de Maisonnave »
et se proposent de donner
de temps en temps des
représentations théâtrales.

à Maisonneuve.

Ils espèrent que vous
voudrez bien leur accorder,
aux meilleures conditions
possibles, la salle qui appartient
à la municipalité et qui
est située rue Lacombe.
Leur intention serait de
donner une première
représentation le 27 octobre
prochain.

En conséquence, nous
venons vous demander la
salle ci-dessus pour cette
Date, et nous vous prions
de vouloir bien nous indiquer
vos conditions; nous vous
ferons une plainte, Monsieur
le Maire, de mettre

Les artistes de notre
société a votre disposition
toutes les fois que vous en
aurez besoin pour une
œuvre quelconque.

Veuillez agréer, Monsieur
le maire, nos respectueuses
salutations.

Le président
A. G. G. G.

Siege Social
147 Rue Bourbonnière
Montréal

Montréal, 3 Octobre 1906

55/916

Mrs. au conseil de
Monsieur, je vous envoie
quelque ligne pour savoir
s'il y aurait moyen de
leur la salle de spectacle
sitée en arrière de la station
de Pompe de Monsieur
pour donner au spectacle de
vues animées que-midi et
soir tous les jours compris le
dimanche, D'après mes dépenses
il ne faudrait pas que les de-
penses \$5.00 qui il soit de
\$0.00 à \$5.00 cela pourrait con-
venir au dépense

Si il vous plait de me don-
ner une réponse au plus
tot possible, tant qu'au ^{moins} loyer
cela vous regarde qu'il soit
au mois ou a la semaine ou
a la journée pour importe
pourvu qu'il ne dépasse
le montant ci haut men-
tionné, Bien entendu si
vous reservez le droit de
louer la salle de temps a
autre cela communera sur
le montant du loyer sur-
vant le montant convenu

Votre tres devoue

P. B. Parvizy

Reponse adresse

256 B Parvizy

Montréal

60
61
110
40
95
16

31.35
2518

6.17

P25/B1,297

1 0 1

2

4

6

24 Oct. 1906.

Mr. A. E. Read,

Maisonneuve.

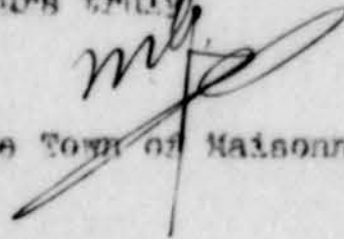
53/906

Dear Sir,-

I beg to inform you that the opera hall is rented for the following nights: October 27th, 31st & November, the 2nd, 12th & 15th., 1906.

I am

Yours truly,



Sec.-Treas.

of the Town of Maisonneuve.

15 Nov. 1906.

Mr. Jos. Chalifoux,

Maisonneuve.

05/906

Mon Cher Monsieur,-

Par la présente je vous informe que la salle de spectacles est louée ce soir pour une soirée musicale. Vous voudrez bien s.v.p. voir à ce que tout soit prêt et je vous demanderais aussi de vouloir bien passer au bureau me voir à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être

vosre très humble serviteur

Sec.-Trés.



de la Ville de Maisonneuve.

17 Dec. 1906.

Mr. A. E. Read,

Haissonneuve.

33/906

Dear Sir,-

Please take notice that the opera hall is rented for
to-night to Mr. Legault, Notary, on Lasalle St.

I am

Yours truly,

 Sec.-Treas.
of the Town of Haissonneuve.

259 St. Antoine st.
City.

The Maïsonneuve Council
Maïsonneuve, Que.

Dear Sirs,

55/407 I have the honor to apply for use of
your hall - seeking also to know your price
per night etc.

Would like to have it one night from Monday
the 14th. inst.

An immediate answer would be conferring a
great favor as I am booking for other places
and do not wish my dates to clash.

Awaiting your valued reply, I remain,

Yours very respectfully,

A. J. Aubrey

13-1-07

11

I may say we had the
use of the Hall about a
year ago for the same
purpose. I read for the
55/907 again the information
Town Clerk
Maisonneuve

86 1st Avenue

Viauville

Montreal

3/11/07

11th Nov 07

Dear Sir

Acting for the
"Sons of Scotland Society"
I hereby make application
for the use of the Town
Hall, on the evening of
Friday, April 19th. 1907.
for a "Concert and Dance."

March 13th 1907.

...
...
... of Opera Hall.
... the 11th instant concerning
"The Sons of Scotland So-"
... at if that Society has its
... of the Town of Maisonneu-
... to that Society for the
... concert and dance, at the
... that night, provided
... aid concert shall be for
... the chairs of the hall
... in the hall shall be
... said Society is not in
... authority to rent that
... onfer with Mr. Reid the
... pose.

Yours truly,

WJ

Sec.-Treas.

of the Town of Maisonneuve.

say say we had the
use of this Hall, about a
year ago for the same
purpose. When we visited
Mr. Read for the use of it
again, he informed us we
could not have it unless
he got 50% of the entire
money drawn, and that he
would give us the benefit
of his own entertainment.
The Society is desirous
of having an evening to
themselves, and ^{would} like
the use of the Hall for
that purpose. I called
on the Mayor personally
on the matter, and it

was also mentioned
Councillor Fraser. The
Mayor advised me to write
you on the subject, and
that you would give it
your kind attention.

Trusting to be favoured
with an early reply

I remain

Yours very truly

Robert B. McColl

March 13th 1907.

Mr. Robt. B. McColl,
88, 1ère Avenue,
Vincennes.

Dear Sir,-

Re location of Opera Hall.

53/907
I have received yours of the 11th instant concerning the rent of the opera hall for "The Sons of Scotland Society" and in reply I declare that if that Society has its place of business in the limits of the Town of Maisonneuve, the opera hall may be rented to that Society for the evening of April 19th 1907 for a concert and dance, at the usual ordinary rent of \$15.00 for that night, provided that the benefit deriving from said concert shall be for the Society.

And moreover the removal of the chairs of the hall and the expense to put them back in the hall shall be borne by the Society.

If the place of business of said Society is not in the limits of the Town, I have no authority to rent that hall to that Society. You may confer with Mr. Reid the tenant of said hall for that purpose.

I am

Yours truly,

W. J. Reid
Sec.-Treas.
of the Town of Maisonneuve.

86 1st Avenue
Vieuxville
Montreal
3/17/07
Town Clerk
55/9.07 Maisonneuve

23 Mars 1907.

Dear Sir

Re renting of Town Hall

I received yours of the 13th inst. and have duly noted its contents. This Society has its place of business in the Hall of the Presbyterian Church, Adams Street, and the benefits deriving from the concert, are for the Society. Your orders re the removal of the Chairs shall be attended to.

Town Hall.
Rent is received. -You may
the 18th of April 1907, for
conditions mentioned in my let-
turing in advance the sum
shall for you only when
be satisfactory to you,
Yours truly,
Sec.-Treas.
Town of Maisonneuve.

3
1
City instructs me to hire
"Hall" for the evening
mentioned at your terms
If we have any money to
pay in advance, kindly let
me know, and I will have
it payed, also when and
where the Balance of any
has to be payed

Yours truly

Robt. B. McColl,

22 Mars 1907.

Town Hall.

ant is received. -You may
e 18th of April 1907, for
itions mentioned in my let-
aying in advance the sum
hall for you only when

be satisfactory to you,

Yours truly,

m.j. Sec.-Treas.
Town of Maisonneuve.

21 Mars 1907.

Mr. Rob. E. McColl,
Visuville.

Dear Sir,-

Re renting of Town Hall.

55/907
Yours of the 17th instant is received. -You may have the hall for the date of the 18th of april 1907, for a concert and dance, on the conditions mentioned in my letter of the 15th instant and in paying in advance the sum of \$15.00. -I will retain that hall for you only when the rent is paid.

Hoping that this will be satisfactory to you,

I remain

Yours truly,

M. J. P. Sec.-Treas.
of the Town of Maisonneuve.

102/8

Maisonneuve, March 27th 1907.

M.G. Ecrement, Esq.,
Sec.-Treas., Town of Maisonneuve.

55/907

Dear Sir,-

I am satisfied now that a clean legitimate Moving Picture entertainment is appreciated by the general public of Maisonneuve, and having given satisfaction to every body, I feel that if no Amusement Park is arranged in Maisonneuve, this summer, would you kindly extend my time throughout the season into 1908.

Many alterations will have to be made in the hall. I propose to install several large electric fans and enlarge the ventilation and make the hall cool and pleasant.

The same conditions will be satisfactory, that is my services is open to any attraction you may book in the hall.

Trusting to hear favourable of my proposition,

I remain,

Yours respectfully,

At 3. Reed
Rudarsop Amusement Co.
Maisonneuve Que.

April 18th 1907.

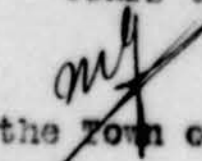
Mr. A.E. Read,
Maisonneuve.

53/907

Dear Sir,-

Please take notice that Opera Hall is rented
for to-morrow the 19th inst. to The Sons of Scotland.

I remain,

Yours truly,

Sec.-Treas.
of the Town of Maisonneuve.

Bellelun
reçu

Maisonnette 15 Mai 1907.

55/907

Messieurs le Maire et Messieurs les conseillers.

Messieurs.

Le cercle Canadien de Maisonnette
me prie de demander au conseil de ville, pour avoir la
salle de spectacle pour le 4 Juin 1907. Maintenant
nous ne voulons pas abuser de votre bonté en vous la
demandant gratuitement, mais, vous savez ce que nous
avons fait en prêtant notre concours, en jouant pour
l'Eglise de Maisonnette le 22 Janvier et aussi pour
la société de St. Vincent de Paul le 3 Avril, etc,
nous n'avons pas encore fait avant aujourd'hui
de jouer pour nous-mêmes pour essayer de vous
faire un certain fond.

Maintenant Messieurs Veillez nous
laisser avoir la salle, si non gratuitement,
auvy à bon marché.

Votre dévoué

J. Lafard.

Gerant du Cercle Canadien de
Maisonnette.

Reproduction Best -

35 Common St.

Montreal, Que

Mr. N. G. Erement

June 14th 1907

105 Delormeaux Arc.

Maisonneuve

Dear Sir.

55/917 The Ladies Aid Society
of the Maisonneuve Presbyterian
Church are contemplating
holding a Sale of Sunday &
Useful articles sometime in
the latter part of November &
they would like to know
if it would be possible

for them to get the Town Hall
for that purpose, without
having to pay an exorbitant
price.

Possibly you would be
in a position to let us
know if we could get it
and about what price
we would have to pay.

An early reply will

greatly oblige
Yours truly

C. L. Dowling
J. See

Maisonneuve, June 26th 1907.

196/8

To the Council of the Town of
Maisonneuve.

35/907

Gentlemen,-

Owing to the extreme heat and a decrease of Patronage which exceeds fifty per cent during the summer months, would you kindly lower the rent of the Town Hall for the summer season, commencing the first week in June and ending the last week of August.

A favourable reply will be greatly appreciated.

Yours Respectfully,

Al. G. Reed mgr.
Restoration & Preservation Co

4 Juillet 1907.

Mr. Al.E. Read, Mgr.
Readscope Amusement Co.,
Maisonneuve.

Dear Sir,-

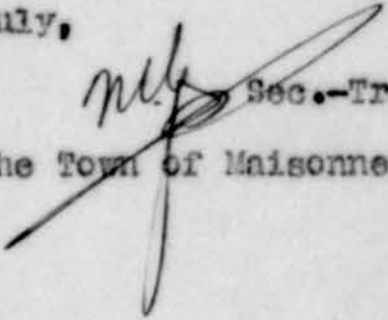
Re reduction of the rent of Opera Hall.

55/907

Yours of the 26th of June last has been submitted to the Council of this Town and unfortunately this Council authorized me to answer you that we can make no reduction on the rent of the opera hall.

I am

Yours truly,

 Sec.-Treas.
of the Town of Maisonneuve.



Cour Maisonneuve, No. 265

Maisonneuve, 26 Septembre 1907

à Messieurs le Maire
et Messieurs le Conseil de la ville Maisonneuve

Messieurs
5-5/1907

La Cour Maisonneuve des Forestiers Catho-
liques étant à faire une loterie au béné-
fice de ses membres malades, et dont
le tirage aura lieu Samedi le 14 Décembre
comme la Cour n'a pas de local propre
pour faire ce tirage publiquement elle
s'adresse à votre Conseil pour obtenir la
salle des spectacles pour cette date.

Tout en encourageant une œuvre de cha-
rité vous obligerez beaucoup vos très humbles
serviteurs. Les membres de la Cour Maisonneuve

Par son Secrétaire

Jos. Tremblay
343 Jeanne L'Arc
Maisonneuve

30 Nov. 1907.

Mr. Jos. Frénette,
Sec. C.205 C.O.F.,
Maisonneuve.

55/907

Mon Cher Monsieur,-

Re location de salle spectacles.

La vôtre au Conseil de cette Ville a été accor-
dée à condition toutefois que vous payiez les dépenses oc-
casionnées à raison de l'occupation de cette salle de
spectacles.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur,

mf
Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

5007



Salle spect.

285/8

House of Commons

Montréal Nov 18 1907

M. le Maire & Chéris de Maçonnerie
Messieurs

40/907 Je désire vous remercier sincèrement
pour la faveur d'avoir été l'objet
en mettant à ma disposition la
Salle no 2.

J'ai pu ci hautement et fierement et je
tâcherai de m'en rendre digne en
travaillant autant que possible
pour la prospérité de votre Ville.

J'ai l'honneur d'être Messieurs
Vos Très Respectueux

Alphonse Ferville
M. P.

21 Nov. 1907.

Mr. Alp. Verville, M.P.,

Montréal.

Monsieur le Député,-

La vôtre du 18 courant au Maire et aux Echevins de cette Ville leur a été lue à leur assemblée d'hier soir et j'ai alors reçu instructions d'accuser réception de cette lettre et de vous dire que vous serez toujours le bienvenu dans les limites de la Ville de Maisonneuve et que le Conseil verrait avec plaisir et satisfaction tous les efforts que vous ferez pour la prospérité de cette Ville.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

W. J. P.
Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

Cour de LaSalle No. 785

(396/8)

Ordre des Forestiers Canadiens.

Maisonneuve Dec. 11, 1907

Au Conseil de la Ville de Maisonneuve
Maisonneuve

53/1907
Vote Honneur Le Maire
et Messieurs les Echevins,

Notre Cour
doit donner une soirée de famille, sous
les auspices des Forestiers Canadiens de
Maisonneuve, durant le temps des
Carnavals; et nous désirons savoir si
l'on pourrait avoir l'usage de la Salle
des Spectacles de l'Hotel de Ville pour
le 12 de Février prochain au soir.

Cette veillée sera composée de Comédies
Déclamations, Chant, Discours, Musique
et Danse. Nous servirons aussi un réveillon
à Minuit.

Ceci est fait dans le but de réunir
nos membres, afin d'encourager
et de démontrer l'avantage des
Sociétés de Secours Mutuels,

(Sommers)

Espérant Messieurs que vous nous
accorderez cette faveur nous de-
meurons vos humbles serviteurs

Les Membres de la Cour
de LaSalle No. 785 C.O.F.

par J. P. Robert
Sec. Financier

No. 212 rue Bourbonnière.

13 Dec. 1907.

Mr. J.P. Robert,
Sec. Financier,
Forestiers Canadiens.
312 Bourbonnière,
Maisonneuve.

55/907

Mon Cher Monsieur,-

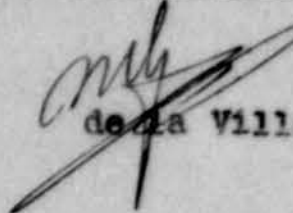
Re usage de la salle spectacles.

La vôtre au Conseil de cette Ville en date du 11 dec. crt. a été lue et votre demande accordée en par votre Cour payant les frais que cette représentation dans notre salle de spectacles occasionnera.

Cette dépense est de \$5.00. Si vous désirez retenir la salle pour le 1er. février prochain, vous devrez nous faire remise de cette somme de \$5.00 le plus tôt possible, car tant que le paiement de cette somme ne sera pas effectué la salle ne pourra être retenue.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur


Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

Maisonneuve,
December 16th 1907.

To His Worship the Mayor
and the Town Council of Maisonneuve. }

557/907

Your Honour & Gentlemen,

On behalf of the "Eclipse Social Club", I beg to ask the privilege of the use of the Maisonneuve Town Hall for a Lecture & Dance, which the above club wish to hold on the night of Friday, February 14th 1908.

This Club is composed of several of the younger residents of the town, who would willingly pay all charges which may be usual, if you would grant them this favour. We can assure you that the affair would be run with the strictest attention to

31 Dec. 1907.

Opera hall.

the 16th of December inst.,
concert hall will be granted
February 14th 1908, in
expenses incurred by the

are truly,

M. G.
Sec.-Treas.
of Maisonneuve.

106/55

propriety, and would only be a
to the town.

If you can see your way to
granting us the use of the Town
Hall for this date, we shall be
deeply obliged to you.

Yours respectfully,
Gilbert Tremonger.

(on behalf "Eclipse Social Club")

P. O. Box 45 }
Maisonneuve } 7

Locatant 100 - 41⁰⁰ 425⁰⁰

Dunoy 100 4125⁰⁰

85⁰⁰

by the river
away to
the town
shall be

31 Dec. 1907.

Mr. Gilbert Tremonger,
Eclipse Social Club.
Maisonneuve.

Dear Sir,-

Re use of Opera hall.

5-5/907

In answer to yours of the 16th of December inst.,
I must say that the use of the concert hall will be granted to you for the night of Friday, February 14th 1908, in paying \$5.00 in advance for the expenses incurred by the rent of the hall.

I am

Yours truly,

mly. Sec.-Treas.
of the Town of Maisonneuve.

Maisonneuve 8 Janv 1908

13 Janv. 1908.

Mr. Erement,
55/909 Secrétaire, Boréal de Ville.

Cher Monsieur,

A l'occasion
de l'installation des officiers de
Bour Gounod, Forthier Indé-
pendants, No. 3240, qui aura
lieu le 26 janvier, nous désirons
avoir la Salle de spectacle
de Maisonneuve, ex sai-la, à
notre disposition.

Agreez, cher Monsieur

3240,

re.

location salle spectacles.

Le 8 janv. courant, je dois

avoir l'usage de la salle de

janvier /08 qu'en autant que

100 soient payées d'avance.

Je vous prie d'être

Mon humble serviteur

Sec.-Trés.

La Ville de Maisonneuve.

L'expression de nos sentiments
distingués,

O Dufour
577 Ontario St. Paris.

13 Janv. 1908.

3240,

re.

location salle spectacles.

Le 8 janv. courant, je dois

pour l'usage de la salle de

janvier /08 qu'en autant que

100 soient payées d'avance.

Je n'ai pu

être d'être

très humble serviteur

Sec.-Trés.
la Ville de Maisonneuve.

13 Janv. 1908.

Forestiers Indépendants,
Cour Gouind No 3240.

Mr. O. Dufour, Sec.,
Maisonneuve.

53/908

Mon Cher Monsieur,-

Re location salle spectacles.

En réponse à la vôtre du 8 janv. courant, je dois
vous dire que nous vous retiendrons l'usage de la salle de
spectacles pour la soirée du 26 janvier /08 qu'en autant que
les dépenses encourues savoir \$5.00 soient payées d'avance.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

mf Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

Maisonneuve, 8 Janvier 1908

À Monsieur le Maire et Messieurs les
Conseillers de la ville de Maisonneuve

Messieurs,
N^o 908

Ayant été autorisé par
Monsieur le Maire à faire le tirage
d'un set de salon le 2 mars prochain,
je désirerais pour la circonstance louer la
salle des spectacles pour la soirée aux mêmes
meubres conditions possibles.

Votre dévoué

232 Laurent Morin
Lafontaine

13 Janvier 1908.

Location salle spectacles.

Le 13 janvier 1908. je dois vous
indiquer que la location de la salle des spectacles vous sera accordée
sous réserve de l'approbation de la Commission des spectacles vous sera accordé
les dépenses encourues,
d'avance. Ainsi donc si
vous louez cette salle vous feriez

pour d'être

très humble serviteur

M. Morin Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

13 Janvier 1908.

Mr. Laurent Morin,
Maisonneuve.

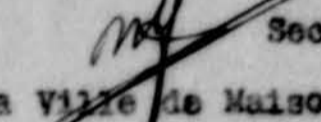
Mon Cher Monsieur,-

Re location salle spectacles.

55/908
En réponse à la vôtre du 3 janvier ort. je dois vous dire que l'usage de la salle de spectacles vous sera accordé pour le 3 mars prochain, pourvu que les dépenses encourues, savoir la somme de \$5.00 soit payée d'avance. Ainsi donc si vous voulez vous assurer l'usage de cette salle vous feriez bien de venir payer au plus tôt.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

18 Janv. 1908.

Mr. Olivier Lafortune,
34 Lasalle,
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

Re location de la salle spectacles.

53/908
J'accuse réception de la vôtre du 13 courant et je dois vous dire que la salle de spectacles est toujours ouverte et peut être louée aux conditions suivantes, à savoir pour la somme de \$5.00 si la soirée que vous voulez donner est au bénéfice d'une société de secours mutuel, de communauté religieuse ou quelque chose de ce genre, et pour la somme de \$15.00 si c'est au bénéfice de particulier ou d'étranger à cette localité.

Comme vous le savez la salle de spectacles a été incendiée puis réparée, mais les scènes n'ont pas encore été achetées. Par conséquent le loyer mentionné plus haut est pour la salle telle qu'elle est actuellement.

Si ces conditions vous sont acceptables, vous voudrez bien me prévenir du jour que vous voudrez avoir la salle et me déposer le montant ci-dessus comme garantie que la salle vous sera retenue pour la date choisie.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

M. J. Sec. - Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

6 Février 1908.

Mr. G.F. Benoit,
Chef,
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

Re location salle spectacles.

53/908
J'ai l'honneur de vous informer que la salle de spectacles a été louée à la Société des Artisans Canadiens-Français pour vendredi le 7 février au soir.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

M. J.
Sec.-Trés.

de la Ville de Maisonneuve.

ASSESSMENT SYSTEM

GRAND CAMP SONS OF SCOTLAND

ALEX. FRASER
Grand Chief

D.M. ROBERTSON
Grand Secretary

THOMAS WYLIE, M.D.
Grand Med Exam

From *Tales of Flyde* Camp No. 190
29th February 1908

Dear Sir

55/908

Referring to your letter of 27th inst.

Enclosed you will find cheques for \$ 5 ⁰⁰/₁₀₀
being amount of rent for the Town Hall for the 27th March 1908
kindly let me know where the key for same can be had
also acknowledge same cheque by returning receipt

I am
Yours Truly
Charles M. [Signature]

2 Mars 1908.

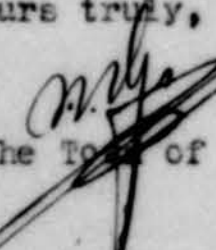
Mr. Che. Mann,
Maisonneuve.

Dear Sir,-

55/908
I have received your letter of the 29th of February last containing a check for \$5.00 being the amount of rent for the Town Hall for the 27th instant. I will secure for you the hall for that date. The key can be had at Mr. Comtois, captain of police station No. 1.

I am

Yours truly,

 Sec.-Treas.
of the Town of Maisonneuve.

ASSESSMENT SYSTEM



GRAND CAMP **SONS OF SCOTLAND**

ALEX FRASER
Grand Chief
DM ROBERTSON
Grand Secretary
THOMAS WYLIE, M.D.
Grand Med Exam

From Falls of Clyde Camp No. 190
Lodge Room Maisonneuve Rue St-Jacques & Huron
13th Feby 1907

Mr. Eremont
Notary Public
Maisonneuve Town Hall

55/908
Dear Sir/

As requested by you to make application re-engaging Town Hall for the 27th March 1908 for our Annual Social. I now ask you to book same and let me know rent so that I can forward cheque for same

I Remains
Yours Truly
Charles Milton Mann
Prof. of Music

198 Adam Street
Maisonneuve

$$\begin{array}{r} 4530 \\ 80 \\ \hline 362400 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 4130 \\ 3624 \\ \hline 908 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 10000 \\ 5000 \\ \hline 15000 \\ \hline 10000 \\ 10000 \\ \hline 20000 \\ \hline 10000 \\ 10000 \\ \hline 20000 \end{array}$$

with 1.000.000
with 2.000.000
with 3.000.000

$$\begin{array}{r} 90600 \\ 10000 \\ \hline 100600 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 60000 \\ 98 \\ \hline 698.00 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 60 \\ 98 \\ 96 \\ \hline 50 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 12 \\ 581 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 2000 \\ 2000 \\ \hline 87.50 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 2 \\ 27.50 \\ 3 \\ \hline 87.50 \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 55 \\ 2000 \\ 87.50 \\ \hline 2417.50 \end{array}$$

27 Fév. 1908.

Mr. Chs. Milton Mann,
C i t y.

Dear Sir,-

55/908
Referring to your letter of the 13th. of February instant you can use the Town Hall for the night of the 27th of March 1908 for the annual social meeting of the Grand Camp Sons of Scotland, Camp No. 190, the rent to be \$5.00 payable in advance. The hall is kept only when the \$5.00 are paid.

I am

Yours truly,

M. J. Massé
ass: Sec.-Treas.
of the Town of Maisonneuve.

Monsieur le Maire
et location de salle pour ^{assemblée} ~~publique~~ ^{politique}

53/908

Nous avons l'avantage de venir vous
demander la salle de l'Hôtel de Ville
pour la soirée de lundi 3 Mars prochain
avec fins d'une assemblée publique

Veuillez agréer Monsieur le Maire
l'assurance de notre parfaite considération

Le Comte de M^{rs} Debrin

Candidat Quartier Est

Ch. Joubert

2 Mars 1908.

Mr. Chs. Jovet,
Maisonneuve.

Mon Cher Monsieur,-

J'ai devant moi ce matin une lettre non datée adressée à Mr. le Maire de cette Ville par laquelle vous demandez l'usage de la salle de spectacles pour ce soir, 2 mars. Je dois vous dire que cette salle est louée pour ce soir à Mr. Laurent Morin.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

 Sec.-Trés.
de la Ville de Maisonneuve.

18th March 1908

Mon^r Eremont
Town Clerk
Maisonneuve

Sir-

55/908 I hereby make application for the use of
the Town Hall on Thursday 9th April 1908
for the purpose of holding a Choir Concert in
connection with the Maisonneuve Presbyterian
Choir An early reply will much oblige

Yours Truly
Charles H. Mann
Organist & Choirmaster

188 Adam Street
Maisonneuve

March 20th 1908.

Mr. Chs. Mann,
188 Adam, Maisonneuve.

Dear Sir,-

55/908

I answer to yours of the 18th of March instant
I must tell you that you can rent the Town Hall for the
9th of April next, on the same conditions that you have
rented it last time, for the purpose mentioned in your
letter.

I remain

Yours truly,

M. St. Germain Sec.-Treas.
of the Town of Maisonneuve.

By M. H.

188 Adam St.
New Ville
July 25th 08

Mr. Tremont
Sir

In reference to your kindness in
consenting to let us have the use of the Town Hall
for this afternoon for a juvenile temperance meeting
I would be indebted that at the last minute
we find it impossible to hold that meeting and
therefore will not need the Hall. We have found
it more convenient to postpone the meeting for
one month and in thanking you for permission
granted we may perhaps call for an extension
of your kindness for next month if it is possible

55/908

In the meantime
I am

Respectfully Yours
Sir

Helen S. Mann

Superintendent -

"Maisonneuve Overland" Juvenile Temple No 7
J. O. L. S.

456/8

Maisonneuve. P. 2.

5 Aout 1908

55/908

A son Honneur

Mr. le Maire

et Messieurs les Membres

du Conseil, de Ville Maisonneuve.

Messieurs:-

Devant donner le 20
Octobre prochain à la Salle "Readoscope"
le Concert Annuel de mes Elèves et
ce Concert demandant une pratique
considérable pour laquelle je ne trouve
aucune locale suffisante, je prends
la liberté de vous demander s'il
envisagerait possible de me favoriser

eu ne permettant à cette fin, l'usage
de la Salle, de l'Hotel de Ville a
partir du 1^{er} Septembre jusqu'à la
veille du Concert. Je desirerais y
placer 4 Pianos, et y donner des
répétitions, quel que fois la semaine.

Permettez-moi de vous
dire, que votre generosité du passé
à mon égard me commande, de
vous assurer, que je ne soumettrai
avec plaisir, aux conditions, finau-
cières, et autres, qu'il vous semblera
bons, et necessaires, d'établir.

Esperant qu'il vous sera
possible, de m'accorder cette faveur
pour laquelle je m'empresse de vous
remercier je suis Messieurs

Votre humble Concitoyen

Prof. O. F. Devraux.

393 Orleans St
Maisonneuve
Sept. 29. 08

Dear Sir

(1919)

55/908 The Guild of St. Kyrian
Church wishes to engage the
Town Hall on ~~the~~ Nov. 24. 25. 26
to hold their Annual Banquet.
Should it be vacant on those
days. —

An early reply will oblige.

Your truly

The Clerk William Carter
Maisonneuve Council — Free

7 Octobre 1908.

anted free of charge
1908 for the bene-

ure truly,
Sec.-Treas.

of the Town of Maisonneuve.

7 Octobre 1908.

Mr. Wm. Carter,
393 Orléans,
Maisonneuve.

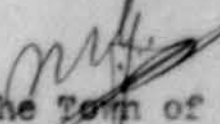
55/908

Dear Sir,-

The Town Hall has been granted free of charge
for the 24th, 25th & 26th of November 1908 for the bene-
fit of the St. Cyprian's Church.

I am

Yours truly,

 Sec.-Treas.
of the Town of Maisonneuve.

393 Orleans St
Maisonneuve

Dear Sir,

Oct. 10th 1908

55/908. Please convey to the
Mayor & Town Council my
best thanks for their
kindness in granting the
use of the Hall "gratis" for
St. Cyprian, Banar, as
per your letter of the 4th inst

I remain

Your truly

William Carter
The Sec-Treas Churwarden
Maisonneuve Town Council

31 Sept 1908

17/9

Monseigneur,

Maire de Maisonneuve

56/908

We the undersigned members of the Garnet hockey club, approach you on behalf of the interests of the club, as you are doubtlessly aware that we have engaged the town hall Maisonneuve for the purpose of holding a Euchre and Dance to be held on October 9th. we have been informed by the secretary no payment that the hall will cost \$5. This entertainment is to be got up for the purpose of financing the club, whose funds are very low owing to the lack of support. that we think we should have had owing to being the only club of our kind in Maisonneuve, therefore we come forward and solicit your support. we are all residents in Maisonneuve and we would deem it a great favour if you could see your way to let us have the use of the hall for for that day free of charge, by so doing, you would be a great help to us now. thanking you in anticipation

Respectfully yours,
Wm Johnston

S. S. Bennett Wm Walsh
 J. Russell Robert
 St. J. Gagnon Thomas
 G. J. Kilmartin J. Dirlin

7 Octobre 1908.

Club Garnett,
c/o Mr. Wm. Johnston,
Maisonneuve.

53/908
Dear Sir,-

The Town Hall has been granted free of charge
for the 9th of October /08 for the benefit of Garnett Club.

I am

Yours truly,

Wm. Johnston
Sec.-Treas.
of the Town of Maisonneuve.

SUBJECT

158 Kasalle Avenue
Maisonneuve

10-28-08

M^r G. G. G. G.
Maisonneuve Council

5-3/908

Sir,

The members of the Garnett Hockey Club, Maisonneuve, have decided to hold another Teuehore for the benefit of the club. The date proposed was the 24th November, as we believe the Hall will be vacant for that date, we shall be obliged if you would kindly have this put before the council to-night and let us know as soon as possible, if we can have the Hall for above date & oblige

Yours Truly,

Thomas H. Rea
S.N.C. Secretary

2 Nov. 1908.

The Garnett Hockey Club,
Maisonneuve.

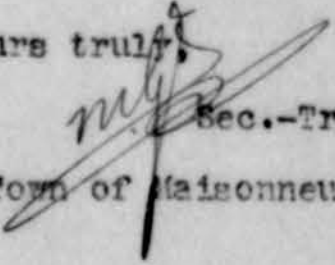
Gentlemen,-

Re use of the opera Hall.

55/908
Yours of the 28th of October last is received
and your request granted. So you can have the use of the
concert hall for the 27th of November instant free of char-
ge.

I remain

Yours truly,


Sec.-Treas.

of the Town of Maisonneuve.

153 LaSalle Avenue
Maisonneuve
11. 12. 08

Mr. Ercement

Sec. Gen.

Gen. of Maisonneuve

557/908

Sir,

Your favour of the 2nd Inst. to hand.
stating that our request re the Hall has been granted for
which we are very much obliged. Thanking you for your
kindness. On behalf of the Garnett Hockey Club, Maisonneuve

Yours Truly

Thomas A. Rea

Sec. S.H.C.

Maisonneuve

Nov 11th 1908.

Mr. G. G. Germain.

Dear Sir.

53/908

At the monthly meeting of The Board of Managers, of The Maisonneuve Presbyterian Church, held last evening, I was instructed to extend the heart-felt thanks and appreciation of the Board, to the Maisonneuve Town Council, for granting the congregation the free use of the Town Hall.

holding their usual Sabbath
services, throughout the summer
and autumn months.

Also that a Committee of the
Board, wish to wait upon the
Town Council, at their meeting
this evening, to thank the
Councilors in person. Thanking
You, I remain

Yours sincerely

R. Bert Maw.
Secy.

26 Déc. 1908.

M. Paul Gélis,
413 Hôtel-de-Ville,
Montréal.

53/908


Mon Cher Monsieur,-

J'ai reçu la vôtre du 24 courant et en réponse je vous dis que vous pourrez avoir la salle de spectacles de l'hôtel-de-Ville de Maisonneuve pour votre assemblée mensuelle du 30 cri.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec.-Trés.

 la Ville de Maisonneuve.